



**REPUBLIQUE DU MALI**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE  
DES DROITS DE L'HOMME**



## **COMMUNIQUE N°033-2018-/CNDH**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) est profondément préoccupée par la recrudescence des actes de vindicte populaire dans nos villes et campagnes. A titre d'illustration, trois (3) frères germains, assimilés injustement à des malfaiteurs, ont été lynchés à mort le 30 octobre 2018 à Doumazana en Commune 1 du District de Bamako. Face à cette situation dramatique, la CNDH :

- Condamne fermement tout acte de justice privée et/ou de vindicte populaire ;
- Appelle les autorités judiciaires compétentes à rechercher, poursuivre et juger toute personne impliquée dans la perpétration de ce crime, conformément à la loi ;
- Rappelle que nul n'est à l'abri de tels actes dès lors qu'il suffit parfois de se trouver au mauvais moment et mauvais endroit ;
- Exhorte les acteurs judiciaires à améliorer leurs performances dans la lutte contre la délinquance violente et à ne point abdiquer aux populations la sécurisation des personnes et de leurs biens ;
- Recommande au Ministre de la justice d'édicter les lignes directrices pour un traitement rigoureux et diligent des atteintes aux personnes et aux biens ;
- Invite les populations à s'abstenir de se rendre justice et à plutôt conduire devant les autorités compétentes les personnes supposées avoir commis ou tenté de commettre des infractions ou autres actes malveillants.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

**Bamako, le 07 novembre 2018**  
**Le Président**

**Maître Malick COULIBALY**  
**Chevalier de l'Ordre National**

---

**CONTACT** : Tel: (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali  
E-mail : [cdroitdelhomme@gmail.com](mailto:cdroitdelhomme@gmail.com) Siège de la CNDH : Rue 359-1<sup>ère</sup> Rue après le palais des sports, Direction  
Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000